

Clôture 2025

- EXPERTISE ■ NORMES COMPTABLES
- *Newsletter N°6*



Clôture 2025 : comment transmettre votre chiffre d'affaires à votre cabinet comptable

La fin d'année approche, et avec elle la préparation de vos comptes 2025. Pour que vos résultats reflètent fidèlement votre activité, un point mérite une attention particulière : **la communication de vos éléments de chiffre d'affaires à votre cabinet comptable.**

C'est une étape souvent sous-estimée, mais essentielle provenant en général d'un outil de gestion informatisée (logiciel de caisse, logiciel métier...).

Transmettre ces informations au moment opportun permet de faciliter le travail de clôture et éviter les régularisations de dernière minute.

Pourquoi cette étape est importante ?

Votre chiffre d'affaires doit représenter les ventes ou prestations réellement réalisées en 2025, et non 2026 : il s'agit du principe de spécialisation des exercices. Or, il arrive souvent que certaines factures ou contrats couvrent des périodes différentes, tels que par exemple :

- Des prestations terminées mais pas encore facturées,
- Des factures émises en avance pour des services futurs,
- Ou encore des contrats pluriannuels à ventiler sur plusieurs exercices.

Ces situations sont normales, mais pour les comptabiliser correctement, votre cabinet a besoin d'informations précises de votre part.

Les informations clés à transmettre à votre cabinet (liste non exhaustive à adapter selon votre activité)

Les prestations réalisées mais non encore facturées	- Liste des projets, missions ou livraisons achevés en 2025 dont la facture partira en janvier. - Date de fin de prestation et montant estimé. - Zone de risque : imputation du chiffre d'affaires dans le mauvais exercice.
Les factures émises d'avance	- Factures envoyées en 2025 pour des prestations qui seront faites en 2026. - Zone de risque : augmentation non justifiée du chiffre d'affaires
Les contrats à long terme ou abonnements	- Contrats annuels ou pluriannuels : maintenance, abonnements, gestion locative, etc. - Montant total et période concernée (par exemple, "du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026"). - Zone de risque : mauvaise ventilation du chiffre d'affaires entre les exercices
Les acomptes ou avances reçus	- Liste des acomptes perçus sur des prestations non encore réalisées. - Zone de risque : mauvaise présentation au bilan
Les éventuels avoirs ou annulations	- Avoirs émis en fin d'année, réductions ou ajustements de facturation. - Zone de risque : surévaluation du chiffre d'affaires

Quand transmettre ces éléments ?

L'idéal est de transmettre les **informations prévisionnelles** le plus tôt possible, entre novembre et mi-décembre par exemple, afin de sécuriser les comptes avant la clôture, et permettre au cabinet de préparer sereinement les écritures de fin d'année.

Il ne s'agira ainsi, après la fin d'année, plus que de réconcilier le prévisionnel.

Bon réflexe : un simple tableau récapitulatif (Excel ou PDF) suffit, avec la liste des prestations concernées, leurs montants et les dates associées.

Bien transmettre vos informations, c'est plus qu'une formalité : c'est la garantie de **comptes fiables**, d'un **résultat cohérent**, et d'un **dialogue fluide** avec votre cabinet comptable.

Chez KPMG Monaco, nous accompagnons nos clients à chaque étape de leur clôture. Nos équipes restent à votre disposition pour vous guider dans la préparation des éléments nécessaires et s'assurer que votre chiffre d'affaires 2025 reflète fidèlement votre activité réelle.

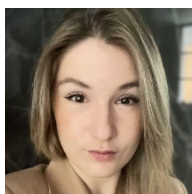
Auteurs



Xavier CARPINELLI
Directeur Associé • KPMG Monaco
xaviercarpinelli@kpmg.mc



Sylvie ROTI
Directeur Associé • Expertise • KPMG Monaco
sroti@kpmg.mc



Emilie SA FERREIRA
Assistant Responsable de Mission • Expertise • KPMG Monaco
esaferreira@kpmg.mc

Contactez-nous



**Bettina
RAGAZZONI**

Associé

bragazzoni@kpmg.mc



**Stéphane
GARINO**

Associé
Principal

sgarino@kpmg.mc



**Xavier
CARPINELLI**

Directeur Associé
Expertise

xaviercarpinelli@kpmg.mc



**Anne Marie
FELDEN**

Directeur Associé
Audit

afelden@kpmg.mc



**Cécile
BOZANO-BODIN**

Directeur Associé
Advisory

cbozanobodin@kpmg.mc



**Sabina
DEBUSSY**

Directeur Associé
Advisory

sdebussy@kpmg.mc



**Sylvie
ROTI**

Directeur Associé
Expertise

sroti@kpmg.mc



**Patrice
DARMON**

Directeur Associé
Expertise

pdarmon@kpmg.mc



**Mélanie
LE MOIGN**

Directeur Associé
Audit

mlemoign@kpmg.mc



**Alain
CHARPENTIER**

Directeur Associé
Audit

acharpentier@kpmg.mc

KPMG GLD & Associés Monaco



[2, rue de la Lûjèrneta • "Athos Palace" • 98000, Monaco](#)



mc-news@kpmg.mc



www.KPMG.mc



[@KPMG_Monaco](#)



[+377 977 777 00](tel:+37797777700)



[@kpmg-monaco](#)



[@KPMGMonaco](#)

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

[Déclaration de Confidentialité](#) | [Mentions légales](#)